

Ci-dessous Apreshui dans les Maisons d'habitation
se trouve une Carte au lieu d'habitation; D'après cette Déclaration
je me suis transporté au lieu de son domicile de l'Etat
assuré du dit Dile. qui ai dressé le présent acte qui
j'ai signé et, l'un des autres Déclarer ne pouvant écrire

Maurice

Nous le dit de la République Française une
indivisible et de son chef, par devant moi Joseph
André Moreau officier Public de cette Commune de la
Garde et Chef lieu du Canton, Département du Nord
Charge de recevoir les actes destinés à constater les
naissances Mariages et Dile. et pour l'avenir les
Citoyens et Joseph Bonnard d'autant de bon et bon
domicile de cette Commune âgé de plus de vingt
un ans lequel nous déclare que le Magdelaine
apartient à son Commandant en Dile. Apreshui dans
les Maisons d'habitation qui de République; D'après
cette Déclaration je me suis transporté au lieu de son
domicile de l'Etat assuré du dit Dile. qui ai dressé le présent
acte qui j'ai signé et, l'un des autres Déclarer ne pouvant écrire

Maurice

Nous le dit de la République Française une
indivisible et de son chef, par devant moi Joseph
André Moreau officier Municipal de cette Commune
de la Garde et Chef lieu du Canton, Département du Nord, Charge
de recevoir les actes destinés à constater les naissances
Mariages et Dile. des Citoyens, pour l'avenir les
Citoyens et Joseph Bonnard d'autant de bon et bon
domicile de cette Commune âgé de plus de vingt un ans lequel nous
déclare que le dit Dile. qui ai dressé le présent
acte que j'ai signé et, l'un des autres Déclarer ne pouvant écrire

Maurice

Nous le dit de la République Française une
indivisible et de son chef, par devant moi Joseph
André Moreau officier Municipal de cette Commune de la Garde et
Chef lieu du Canton, Département du Nord, Charge
de recevoir les actes destinés à constater les naissances Mariages et
Dile. des Citoyens, pour l'avenir les
Citoyens et Joseph Bonnard d'autant de bon et bon
domicile de cette Commune âgé de plus de vingt un ans lequel nous
déclare que le dit Dile. qui ai dressé le présent
acte que j'ai signé et, l'un des autres Déclarer ne pouvant écrire